



octobre 2011 • n°13

l'info **DF**

des organismes de formation



Edito > p.1

Politique de formation

■ De nouvelles perspectives pour la fin de l'année > p.1

Règles et procédures

■ Une modernisation du système de traitement des dossiers > p.2

■ VIVEA a traité deux tiers des dossiers reçus en 2011 > p.3

■ Quelques points de vigilance avant l'envoi des dossiers de réalisation > p.4

Edito

Un développement sans précédent et une gestion efficace de la période transitoire

Jean-Jacques Loussouarn, directeur général de VIVEA

VIVEA connaît depuis l'année dernière un fort développement de son activité qui s'est traduit par un doublement de celle-ci en deux ans (de 1,6 à 3 millions d'heures/stagiaire). Au total 25000 stages devraient être financés en 2011, soit 10000 de plus qu'en 2009 ce qui n'a jamais été atteint depuis la création du fonds et qui dépasse largement la dynamique générée par le dispositif Certiphyto (5236 actions).

Ces résultats, qui sont une bonne nouvelle pour les agriculteurs et la profession, ont engendré pour VIVEA des difficultés de gestion transitoires. Nous avons en effet dû réorganiser notre mode de traitement des dossiers pour traiter plus de 16000 dossiers de réalisation arrivés à la fin du premier semestre. A ce jour le traitement des dossiers est très avancé et nous revenons progressivement à un rythme régulier de règlement. Nous pouvons désormais vous assurer que l'ensemble des factures sera réglé d'ici à la fin de l'année et que les dossiers seront à nouveau traités au fil de l'eau.

Le report provisoire des achats de septembre sur octobre n'est plus d'actualité, il s'agissait d'une

mesure transitoire destinée à prendre le temps de recalculer au plus juste les enveloppes disponibles des comités. Les demandes de financement peuvent à nouveau être déposées, celles-ci seront traitées selon les différentes priorités des comités. Et si 4000 actions

ont déjà été achetées avant la fin juillet, ce sont tout de même 8000 actions qui devraient être réalisées avec des financements VIVEA au second semestre, soit un chiffre supérieur à celui de l'année précédente (hors Certiphyto).

Fin 2011, malgré les difficultés de l'exercice et en maintenant l'équilibre de son budget, VIVEA aura permis l'accès d'un nombre exceptionnel de contributeurs à la formation soit 200000 stagiaires. Nous saluons les organisations professionnelles et économiques qui ont, en tant que prescripteurs, joué un rôle important dans cette réussite mais aussi les organismes de formation ainsi que les stagiaires qui se sont très fortement mobilisés.



Politique de formation

De nouvelles perspectives pour la fin de l'année

VIVEA a connu ces deux dernières années un développement sans précédent. Au total 25000 stages devraient être financés en 2011, ce qui dépasse largement la dynamique générée par le dispositif Certiphyto et a engendré un volume de demandes à traiter jamais atteint. Malgré la mise en place d'un nouveau service entièrement dédié au traitement des dossiers il y a encore du retard, ce qui reporte les paiements pour certains organismes de

formation. Par ailleurs, du fait du report des achats de septembre au mois d'octobre certains organismes ont craint de ne plus pouvoir déposer de demandes de financement avant l'année prochaine. Ces inquiétudes peuvent disparaître car l'activité des comités territoriaux VIVEA a pu reprendre courant septembre permettant d'accorder de nouveaux financements aux projets de formation. Par ailleurs les factures des organismes de formation qui ont

déposé des dossiers complets et conformes seront réglées prochainement.

■ Un taux d'accès qui a doublé en deux ans

Au cours du premier semestre 2011, VIVEA a financé 16000 formations contre 12300 en 2010, soit 3632 actions Certiphyto supplémentaires et 668 actions de plus sur les autres thématiques⁽¹⁾. Le taux d'accès à la formation est ainsi en train



(suite page 2)

(suite de la page 1)

de passer de 12 % en 2009 à probablement 27 % en 2011. Cette forte demande est synonyme de l'arrivée d'un nouveau public: la moitié des personnes qui ont suivi une formation Certiphyto ne s'était pas formée depuis au moins 5 ans ou n'était jamais venue en formation. C'est aussi un signe de vitalité des acteurs des mondes de l'agriculture et de la formation puisque tant les prescripteurs que les organismes de formation et les stagiaires se sont très fortement mobilisés. Cela prouve aussi l'efficacité des appels d'offres permanents de VIVEA qui permettent une très forte réactivité de la part des comités.

Des mesures de prudence transitoires

En juillet, les comités VIVEA confrontés à une augmentation exceptionnelle de la demande, ont souhaité accorder des financements à 2000 nouvelles actions pour un total de 6,4 millions d'euros. S'il s'agissait pour eux de ne pas freiner la dynamique engagée, des mesures de prudence se sont rapidement imposées pour le dernier trimestre. Les marges de manœuvre étant en effet plus limitées que ce qui avait été anticipé, il a été décidé dans un premier temps de reporter les sessions d'instruction de septembre au mois d'octobre. Il s'agissait de prendre un temps de réflexion pour optimiser la fin de l'année en prenant notamment en compte la baisse du taux d'annulation. Au cours de l'été, les services techniques de VIVEA ont recalculé les enveloppes sur la base des priorités définies par les comités. Neuf millions d'euros ont ainsi été remis à la disposition des comités, et cela dès septembre.

8 000 nouvelles actions seront financées au second semestre

Depuis le mois de septembre, l'activité des comités a repris normalement, et même si 4200 demandes ont déjà été accordées, ces derniers vont se prononcer sur 4000 nouvelles demandes, sur la base de leurs priorités, pour un total de 9 millions d'euros. Au second semestre 8000 actions seront donc réalisées avec des financements VIVEA, hors Certiphyto⁽²⁾. Fin 2011, malgré les

difficultés de l'exercice, VIVEA aura permis l'accès d'un nombre jamais atteint de contributeurs à la formation soit 200 000 stagiaires.

Une dynamique qui devrait se poursuivre en 2012

43 millions d'euros de contributions formation collectés par la CCMSA pour VIVEA auprès des agriculteurs en 2011, auxquels pourraient s'ajouter 15 millions de

cofinancements, vont permettre de poursuivre la dynamique et cela dès janvier 2012. VIVEA continuera de financer le Certiphyto, l'objectif étant de former 50 000 personnes pour un montant de 10 millions d'euros. Les autres actions bénéficieront d'un montant total prévisionnel de 40 millions d'euros, soit 10 millions supplémentaires (hors Certiphyto) par rapport à 2011. Les agriculteurs s'étant formés au Certiphyto étant à la

fois enthousiastes et souvent demandeurs d'autres formations, la dynamique enclenchée devrait se maintenir dans les années qui viennent.

(1) Quatre thématiques ont connu une forte augmentation de la demande: stratégie, gestion économique de l'exploitation, technicité et renouvellement des générations.

(2) La non-publication du décret par le ministère ne permettant pas pour l'instant de mettre en place d'actions Certiphyto depuis le 31 juillet 2011.

Nombre de stagiaires et d'heures/stagiaire au 29.08.11	2009	2010	2011
Nombre d'heures/stagiaire	1 576 748	2 556 865	2 813 737 (sans doute 3 millions à la fin de l'année)
Nombre de stagiaires	92 264	157 222	187 629 (sans doute 200 000 à la fin de l'année)

Financements (en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012
Certiphyto	/	16	20	10
Autres priorités	24,1	31	30	40
Total	24,1	47	50	50

Règles et procédures

Une modernisation du système de traitement des dossiers

L'activité de VIVEA (mesurée en heures/stagiaire) a doublé en deux ans et 25 000 stages devraient être financés par VIVEA en 2011, soit 10 000 de plus qu'en 2009. Compte tenu du volume des dossiers reçus au premier semestre du fait de la forte concentration de l'activité sur cette période mais aussi du nombre de conventions de cofinancements à gérer, il était indispensable de moderniser le système de traitement.

Mise en place d'un service national de traitement des dossiers

VIVEA a ainsi décidé de revoir son organisation et de mettre en place un service de traitement des dossiers centralisé à Paris dès le mois de mars 2011. Une équipe d'au moins 6 personnes a traité 17 000 dossiers de réalisation au premier semestre (dont beaucoup étaient incomplets), travail qui était jusqu'alors réalisé par les assistantes de délégation.

(suite page 3)

(suite de la page 2)



La quantité impressionnante de dossiers a entraîné des retards dans le traitement, mais celui-ci est peu à peu rattrapé et 3 000 dossiers sont facturés chaque mois. Au début du mois d'octobre, 14 000 dossiers (2010 et 2011) ont été payés, 5 700 dossiers ont été traités et 2 600 sont encore en attente de pièces. Au mois de décembre un total de 23 000 dossiers auront été payés et les dossiers seront ensuite traités au fil de l'eau comme auparavant.

Une gestion électronique des documents

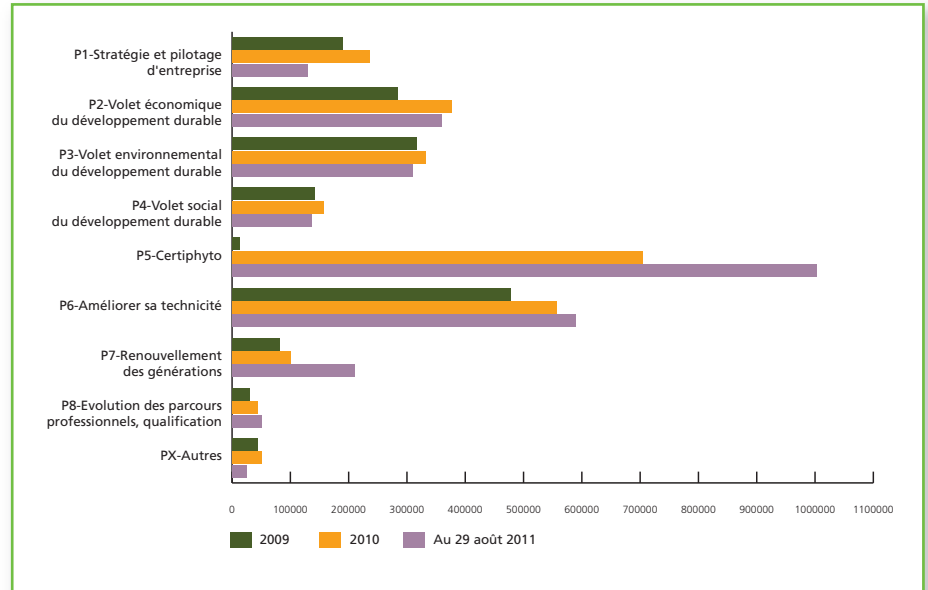
Pour optimiser le traitement des dossiers, VIVEA a souhaité mettre en place, au sein du service national de traitement, une gestion électronique des documents (GED) qui permettra à terme de scanner l'ensemble des pièces d'un dossier. Cela répond à plusieurs objectifs. Il s'agit d'abord de faciliter les contrôles effectués par les partenaires mais aussi de donner un accès aux pièces archivées à l'ensemble des équipes notamment en cas de contestation. C'est un travail de grande ampleur puisque 500 000 documents doivent être scannés d'ici à la fin de l'année (soit 25 000 dossiers 2011) mais celui-

Evolution du nombre d'heures/stagiaire

On constate une augmentation régulière du nombre d'heures/stagiaire sur la plupart des thèmes de formation depuis 2009, il s'agit cependant

d'indicateurs mesurés à mi année. Le volume va augmenter au cours du second semestre 2011 sur tous les thèmes de formation (et notamment celui du

renouvellement des générations) à l'exception de Certiphyto. Ce n'est qu'à ce moment là qu'il sera possible d'avoir une idée précise des évolutions.



ci est bien engagé et au mois de décembre les dossiers seront scannés au fur et à mesure.

La délégation, l'interlocuteur privilégié

Lorsque les organismes de formation ont des questions à poser ils gardent le même interlocuteur qu'auparavant : la délégation VIVEA. Le rôle du service de traitement est en effet limité au traitement des dossiers.

Si ces derniers mois certains organismes ont estimé n'avoir pas suffisamment d'information concernant leur dossier, nous pouvons les rassurer.

Dès la fin de l'année les dossiers seront traités au fil de l'eau et la mise en place de la gestion électronique des documents va permettre aux délégations de leur donner des réponses précises grâce à l'accès direct aux pièces du dossier.

VIVEA a traité les deux tiers des dossiers reçus en 2011

De janvier à octobre, VIVEA a payé 15 567 dossiers pour un montant de 41,1 millions d'euros :

Dossiers 2010 se poursuivant jusqu'à fin mars 2011 : 9 167 dossiers pour un montant de 25 millions d'euros.

Dossiers 2011 :

- dossiers traités et payés : 6 400 pour un montant de 16,1 millions d'euros ;
- dossiers traités à payer : 6 300 pour un montant de 14,5 millions d'euros ;
- dossiers traités incomplets en attente de pièces : 1 000.

Alors qu'en 2010 VIVEA, avait payé 17 900 dossiers pour un montant de 33,3 millions d'euros ; à la fin de l'année 2011, VIVEA devrait avoir payé 23 000 dossiers pour un montant de 59 millions d'euros.

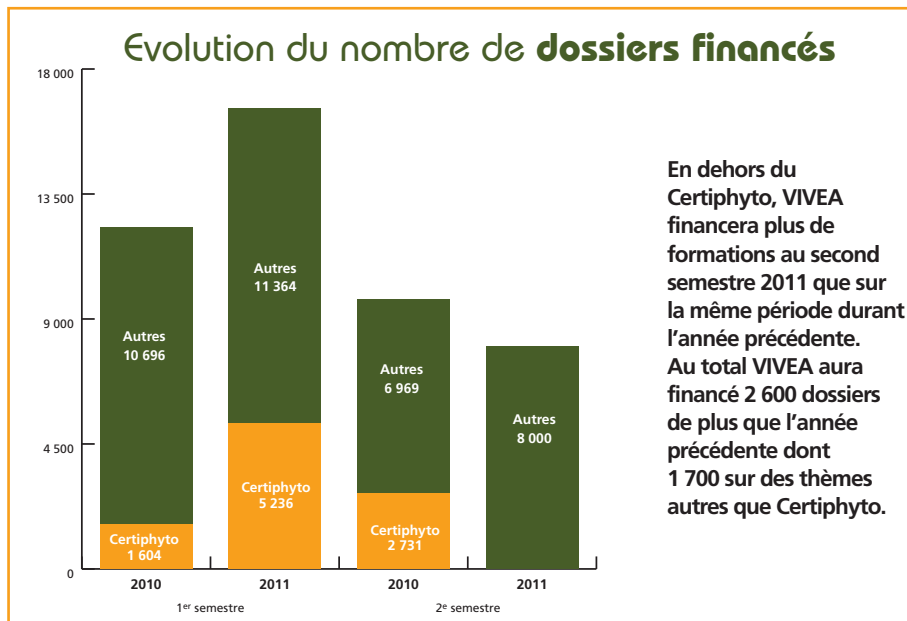


(suite de la page 3)

Quelques points de vigilance avant l'envoi des dossiers de réalisation

Dans un communiqué daté du 19 mai, VIVEA recommandait aux organismes de formation d'envoyer des dossiers complets pour faciliter le traitement des dossiers et accélérer le cadencement des paiements. Si nombre d'organismes de formation ont pris le soin de retourner des dossiers complets au service de traitement, aujourd'hui encore 21,7 % des dossiers nécessitent d'être reconsolidés. Voici quelques points de vigilance à observer pour un traitement rapide et efficace :

- utiliser la fiche d'auto contrôle pour s'assurer de la complétude du dossier ;
- vérifier la conformité des attestations des stagiaires éligibles au fonds VIVEA, celles-ci sont délivrées :
 - soit par la MSA, il s'agit alors d'une attestation de régularité et non d'une attestation d'affiliation ;
 - soit par un organisme homologué pour les stagiaires en cours d'installation, un modèle d'at-



testation est alors disponible auprès des délégations VIVEA ;

- vérifier que la date de signature des DDS est bien antérieure à celle de la formation. En effet, la DDS étant un document contractuel, une signature a posteriori peut engendrer une difficulté de paiement de la part des cofinanceurs ;
- saisir la grille de présence sur l'extranet en conformité avec la feuille d'émargement. Dans le cas contraire, le dossier peut être rejeté conformément aux dispositions mentionnées dans les conditions générales ;

• pour les parcours à l'installation ne modifier aucune mention du modèle ;

- enfin il est indispensable d'utiliser les documents fournis par VIVEA sur Hâpi. Il a en effet été constaté que certains organismes avaient recréé leurs propres documents, notamment des fiches individuelles d'inscription du contributeur qui ne sont pas reconnues par la machine qui scanne les documents. Cela ralentit le traitement des dossiers qui sont alors considérés comme non conformes (cf. conditions générales de VIVEA).

Une publication de VIVEA
 81, boulevard Berthier
 75017 Paris
 Siren : 440.656.247
 Tél. : 01.56.33.29.00
 Fax : 01.56.33.29.19
 E-mail : redaction@vivea.fr
 Internet : www.vivea.fr

Directeur de la publication
 Jean-Jacques Loussouarn

Responsable éditoriale
 et rédactrice
 Cécile Ghiringhelli

Conception et réalisation
 Incidences

Pour entrer en contact avec
 la délégation la plus proche
 composez le 01 56 33 29 03

Abonnez-vous !



Vous souhaitez connaître notre actualité et nos nouveaux documents mis en ligne, abonnez-vous à notre lettre électronique mensuelle :

<http://www.vivea.fr/Internet/Pages/inscription2.aspx>